

LOI CRIMINELLE—V. Droit criminel.

LOI DES LETTRES DE CHANGE—V. Billel, 200.

LOUAGE DES CHOSES, *changement des lieux loués, conscription, établissement de commerce, résiliation de bail*:

Le locataire qui loue une maison pour qu'il y soit tenu un étal de boucher, a droit à la résiliation du bail et aux dommages-intérêts qui en sont la suite, si le locataire ferme son établissement et ce dernier n'est pas justifiable de ce faire, même s'il a été forcé de s'enrôler dans l'armée de sa Majesté sous la loi de conscription. C. rev.—*Deziel v. Champagne*, 37.

LOUAGE DES CHOSES, *dommages et intérêts, incendie, réparations et reconstructions*: Après un incendie qui a partiellement détruit une maison occupée par un locataire comme magasin de modes, si le locateur prend possession des lieux, pour y faire des réparations ainsi que des changements considérables, en vue de remplir ses obligations en faveur d'un nouveau locataire qui ne devait prendre possession du magasin que quatre mois plus tard, le locataire qui a subi l'incendie, peut réclamer du propriétaire les dommages-intérêts qu'il souffre, savoir, pour ses marchandises, pour la privation de l'usage de son magasin, pour ses pertes de profit, et peut réclamer le remboursement des loyers qu'il a payés sous protêt. C. rev.—*Dame Denegha v. Hon. Perrault*, 129.

LOUAGE DES CHOSES, *garage, jouissance du locataire*: La réserve dans un bail de maison au "droit de garage ou de *storage* sur la partie du terrain en arrière" ne donne pas au bailleur le droit de démolir une remise à voiture existant dans la cour, et d'y construire une bâtisse à deux étages pour servir de garage, et d'obstruer la cour de manière à nuire à la jouissance du locataire.

La clause dans un bail, mettant à la charge du locataire le nettoyage de la cour; et le fait que les mots suivants exprimés dans l'acte, savoir: "La cour est en commun avec les autres locataires", ont été rayés, indique que le locataire avait seul le droit d'occupation de la cour. C. rev.—*Paquette v. dame Fournier*, 366.

LOUAGE DES CHOSES, *garanties, chauffage, dommages-in-*